

M.R.C. MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2018-12-17

PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanél, le lundi 17 décembre 2018 à 19 h 47, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal* à tous les membres du conseil le 14 décembre 2018, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 47 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Présentation du plan triennal d'immobilisations 2019-2020-2021
- 4.** Adoption du plan triennal d'immobilisations 2019-2020-2021
- 5.** Avis de motion –Règlement 19-241 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2019
- 6.** Présentation du projet de Règlement 19-241 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2019
- 7.** Achat du réseau d'aqueduc du Coteau-Marcil – Emprunt au fonds de roulement
- 8.** Acceptation de l'offre de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales pour un emprunt de 75 000 \$ règlement 16-211

9. Bonification du salaire du directeur général pour 2019
10. Acceptation de la grille salariale du directeur général adjoint aux travaux publics
11. Fonds de la ruralité 2018 – Annulation du projet « Formation Jack Rabbit » et dépôt du projet « Glissade hivernale »
12. Parc du Carré des Cyprès – Création d'un fonds réservé
13. MTMDET – Entente concernant la fermeture de route en période hivernale
14. TECQ 2014-2018 – Adoption d'une nouvelle programmation des travaux
15. Demande d'indemnisation à la Sécurité publique – Acceptation des dépenses à la suite de dommages
16. Période de questions
17. Levée de la séance

18-267

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté.

3. **PRÉSENTATION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

Monsieur Réjean Hudon, secrétaire-trésorier, fait la lecture du plan triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021.

18-268

4. **ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le plan triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

5. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 19-241 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 19-241 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2019.

6. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 19-241 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

Monsieur Dave Plourde, conseiller, présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 19-241 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2019. Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

18-269

7. ACHAT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU COTEAU-MARCIL – EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis le réseau d'aqueduc privé du Coteau-Marcil pour une somme de quarante mille dollars (40 000 \$) au début de 2018;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de financer l'achat dudit réseau à même le Fonds de roulement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel emprunte un montant de quarante-mille dollars (40 000 \$) au Fonds de roulement, remboursable sur 5 ans à raison huit mille dollars (8 000 \$) par année, afin de financer l'achat du réseau d'aqueduc privé du Coteau-Marcil.

18-270

8. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BORÉALES POUR UN EMPRUNT DE 75 000 \$, RÈGLEMENT 16-211

ATTENDU QUE, selon le règlement d'emprunt n° 16-211, relativement à des dépenses en immobilisation, la Municipalité doit effectuer un emprunt de 75 000 \$;

ATTENDU QUE le directeur général a négocié les conditions de l'emprunt avec la Caisse populaire des Plainnes boréales et qu'il a obtenu un taux d'intérêt à 4,69 % sur 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de la Caisse populaire des Plainnes boréales pour le financement d'un emprunt de 75 000 \$ à un taux d'intérêt de 4,69 % sur 5 ans.

QUE le conseil municipal autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, et madame Francine Chiasson, mairesse, à signer tout document concernant l'emprunt.

18-271

9. BONIFICATION DU SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2019

ATTENDU QUE le salaire du directeur général est sujet à une augmentation annuelle déterminée selon le contrat de travail de celui-ci;

ATTENDU QU'il est maintenant nécessaire de produire une grille établissant le salaire du directeur général actuel ainsi qu'une base salariale correspondant aux réalités du marché en cas de recrutement;

ATTENDU QU'une telle grille a été produite, mais difficilement applicable dans les conditions actuelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel ajuste le salaire de base du directeur général à 75 400 \$ pour l'année 2019 et qu'il soit ajusté annuellement par décision du conseil municipal jusqu'à ce qu'une grille salariale soit produite et adoptée par résolution.

QUE le conseil autorise madame Francine Chiasson, mairesse, à signer le renouvellement du contrat de travail du directeur général.

18-272

10. ACCEPTATION DE LA GRILLE SALARIALE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le poste de directeur général adjoint aux travaux publics a été récemment créé;

ATTENDU QU'il s'agit d'un poste de cadre dont les conditions de travail sont déterminées selon un contrat de travail incluant une grille salariale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les conditions de travail et la grille salariale du directeur général adjoint aux travaux publics conformément au contrat de travail de celui-ci.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et la mairesse à signer le contrat de travail du directeur général adjoint aux travaux publics et à déposer la grille salariale de celui-ci au livre des annexes.

18-273

11. FONDS DE LA RURALITÉ 2018 – ANNULATION DU PROJET « FORMATION JACK RABBIT » ET DÉPÔT DU PROJET « GLISSADE HIVERNALE »

ATTENDU QUE le projet « Formation des animatrices ou animateurs du Jack Rabbit » de l'Association des sportifs a été annulé et qu'une somme de 1 500 \$ est maintenant disponible au Fonds de la ruralité 2018;

ATTENDU QUE le comité porteur de la ruralité ajoute le projet « Glissade hivernale », déposé par la Municipalité d'Albanel, à ses priorités au Fonds de la ruralité 2018;

ATTENDU QUE le projet est recommandé par le comité porteur de la ruralité et que le montant demandé et subventionné est de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de verser 100 % de la subvention, soit 1 500 \$, pour le projet « Glissade hivernale » présenté par la Municipalité d'Albanel.

18-274

12. PARC DU CARRÉ DES CYPRÈS – CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ

ATTENDU QUE la Municipalité avait prévu une somme de 4 000 \$ pour l'achat d'un module de jeux pour le parc du Carré des Cyprès dans son budget 2018;

ATTENDU QUE le comité n'a pas utilisé la subvention en 2018 et que celui-ci souhaiterait procéder à l'achat du module de jeux en 2019 et profiter du montant prévu en 2018;

ATTENDU QUE, pour ce faire, il est nécessaire de créer un fonds réservé afin de conserver la somme accordée en 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel procède à la création d'un fonds réservé, d'une somme de 4 000 \$ pour l'achat d'un module de jeux pour le parc du Carré des Cyprès.

18-275

13. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) – ENTENTE CONCERNANT LA FERMETURE DE ROUTES EN PERIODE HIVERNALE

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir une procédure à suivre en cas de fermeture de routes lorsque survient une situation d'urgence, principalement en période hivernale;

ATTENDU QUE les routes visées sont situées sur le territoire de la municipalité, mais sont des routes sous la gestion du ministre et dont il est responsable de l'entretien;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général ainsi que la mairesse à signer une entente avec le MTMDET concernant la fermeture de routes en période hivernale.

18-276

14. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) – ADOPTION D'UNE NOUVELLE PROGRAMMATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux, approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

QUE la Municipalité d'Albanel s'engage à réaliser les travaux de renouvellement de conduites prioritaires au plan d'intervention (tronçons 27 et 34) dans le cadre de la TECQ 2019-2023 et qu'aucune aide financière provenant d'autres programmes du Ministère ne sera demandée pour la réalisation de ces travaux.

18-277

15. DEMANDE D'INDEMNISATION À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – ACCEPTATION DES DÉPENSES À LA SUITE DE DOMMAGES

ATTENDU QU'À LA suite d'un sinistre, une municipalité doit produire un constat de dommages, comme stipulé à l'article 74 du *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents*;

ATTENDU QUE le constat de dommages doit décrire chacun des biens endommagés par le sinistre, les dommages et les travaux effectués;

ATTENDU QUE des chemins de la municipalité ont subi des dommages lors de pluies importantes le 5 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte qu'une demande d'indemnisation soit acheminée au ministère de la Sécurité publique ainsi que les dépenses occasionnées, d'une somme de vingt-quatre mille cinq cent soixante-treize dollars et soixante-six (24 573,66 \$), à la suite de dommages subis par des chemins de la municipalité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, une seule personne était présente, la question posée porte sur le sujet suivant :

- Le plan triennal d'immobilisations 2019.

18-278

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 12.

Fait et passé à Albanel en ce dix-septième jour de décembre 2018.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général